

Travaux publics et s Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Cabot Place, Phase II, 2nd Floor

Box 4600 St. John's, NF A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPSGC - Nfld. Region Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NF A1C 5T2

F6839-205542/A	Solicitation No N° de l'invitation F6839-205542/A		Date 2020-11-30	
Client Reference No N° de ré F6839-205542	eférence du client	1		
GETS Reference No N° de ré PW-\$OLZ-013-7520	férence de SEAG			
File No N° de dossier OLZ-0-43103 (013)	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N	N° VME	
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd f	in	
at - à 02:00 PM	Newfoundland Stan	dard T	ime NST	
on - le 2020-12-17	Heure Normale de T	erre-N	euve HNT	
Plant-Usine: Destination  Address Enquiries to: - Adress Beaumaster, Adam	:	ı	Buyer Id - Id de l'acheteu	
<b>Telephone No N° de télépho</b> (709) 330-7142 ( )	ne		No N° de FAX ) 772-4603	
Doctination - of Goode Service	es, and Construction: es et construction:			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein – Voir ci-inclus		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	ÉNONCÉ DES BESOIN	
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	CONTENU CANADIEN	2
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	4
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	<del>7</del>
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	8
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	g
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation (a completer lors de l'attribution du contrat)	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	INSPECTION ET ACCEPTATION	
6.12 6.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
	E A - ÉNONCÉ DES BESOIN	
	E B - PRIX	
	E C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	
VIVIEA	F D - DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DES NOMS	16

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ olz 013 \end{array}$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

# 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits.

# 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

olz013

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ou

#### Service postel:

# TPSGC.RAReceptionSoumissionsTNL-ARBidReceivingNL.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Ou

numéro de télécopieur : 709-330-7142

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

# 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des

N° de l'invitation - Solicitation No. F6839-205542/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ olz 013 \end{array}$ 

File No. - N° du dossier

F6839-205542

OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

N° de l'invitation - Solicitation No. F6839-205542/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

olz013

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

# Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

# 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID olz013

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $\mbox{F}6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

# 4.1.1 Évaluation technique

# 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences suivantes : (Compléter avec la soumission)

Satisfait à **toutes** les exigences du produit comme indiqué dans l'annexe «A», Énoncé des besoins.

# Vérifiez ( $\sqrt{}$ ) s'il vous plaît

Item:	Oui (√)	Non (√)
Feux d'alignement à DEL d'une portée de 24 NM		
Source continue, VERTS.		
Câble standard de 5 m,		
Divergence verticale de 3.8 degrés.		
Ensemble des supports de fixation et de la quincaillerie nécessaires		
Feux d'alignement à DEL d'une portée de 27 NM		
Source continue, Blancs		
Câble standard de 5 m,		
Divergence verticale de 3.8 degrés.		
Ensemble des supports de fixation et de la quincaillerie nécessaires		

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

olz013

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26), Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

#### 4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0069T (2007-05-25)), Méthode de sélection

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

#### 5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ olz 013 \end{array}$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le soumissionnaire atteste que :

( ) le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2020-07-01), Définition du contenu canadien

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

#### PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A Besoin.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

olz013

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables sont demandés au plus tard le 26 février 2021
La meilleure date de livraison qui peut être offerte est le
(Compléter avec la soumission)

#### 6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

#### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Adam Beaumaster
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Region Atlantique
John Cabot Building
10 Barters Hill, St. Johns, Terre-Neuve
A1C 5T2

Téléphone : 709-330-7142 Télécopieur : 709-772-4603

Courriel: adam.beaumaster@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Chargé de projet (à compléter lors de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ olz 013 \end{array}$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F6839-205542

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : Titre : Organisation : Adresse :			
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	-  		

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

# 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à compléter par le soumissionnaire)

Nom <i>:</i>	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

#### 6.6 Paiement

# 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire précisé(s) dans l'annexe B selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\$ Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Méthode de paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

# 6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ olz 013 \end{array}$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $\mbox{F}6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

# 6.7 Instructions relatives à la facturation (à compléter lors de l'attribution du contrat)

Les factures doivent être distribuées comme suit :

Envoyé directement à ;

# 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

# 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

# 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Terre-Neuve et Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Prix
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

# 6.11 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

olz013

 $N^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F6839-205542

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

# 6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

# 6.13 Assurance - aucune exigence particulière

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ olz 013 \end{array}$ 

File No. - N° du dossier

OLZ-0-43103

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE A - ÉNONCÉ DES BESOIN

Titre: Feux d'alignement à DEL

# Description des travaux :

La présente exigence englobe la fourniture de quatre (4) feux d'alignement à DEL comme détaillé ci-dessous.

#### Généralités

1. Feux d'alignement devant être livrés à la base de la Garde côtière canadienne du 250, chemin Southside, St. John's, T.-N.-L.

# Biens requis

- 1. Les biens devant être fournis dans le cadre du présent énoncé des travaux comprendront l'ensemble :
  - 1.1 Deux (2) feux d'alignement à DEL d'une portée de 24 NM pour remplacer les feux d'alignement API FA-14 actuels. Besoins en équipement :
    - 1.1.1 Feux d'alignement à DEL, source continue, VERTS.
    - 1.1.2 Câble standard de 5 m.
    - 1.1.3 Divergence verticale de 3.8 degrés.
    - 1.1.4 Ensemble des supports de fixation et de la quincaillerie nécessaires.
  - 1.2 Deux (2) feux d'alignement à DEL d'une portée de 27 NM pour remplacer les feux API FA-14 actuels. Besoins en équipement :
    - 1.2.1 Feux d'alignement à DEL, source continue, BLANCS.
    - 1.2.2 Câble standard de 5 m.
    - 1.2.3 Divergence verticale de 3.8 degrés.
    - 1.2.4 Ensemble des supports de fixation et de la quincaillerie nécessaires.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

olz013

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $F6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# **ANNEXE B - PRIX**

# Livraison:

# Articles à livrer destination FOB à:

Garde côtière canadienne Attention : (à compléter lors de l'attribution) 250 Southside Road, St. Johns, Terre Neuve et Labrador A1C 5X1

# Date de livraison :

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 26 février 2021

ITEM	U of D	QTY	UNIT PRICE	Extended Price
Feux d'alignement à DEL d'une portée de 24 NM avec:  Source continue, Verts Câble standard de 5 m. Divergence verticale de 3.8 degrés.	LOT	2		
Ensemble des supports de fixation et de la quincaillerie nécessaires.	LOT	2		
Feux d'alignement à DEL d'une portée de 27 NM avec:  Source continue, Blancs Câble standard de 5 m. Divergence verticale de 3.8 degrés.	LOT	2		
Ensemble des supports de fixation et de la quincaillerie nécessaires.	LOT	2		
Les frais de livraison		1		
			Montant Total (Taxes en sus)	

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

olz013

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $\mbox{F}6839\mbox{-}205542$ 

File No. - N° du dossier OLZ-0-43103

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
(	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Solicitation No. F6839-205542/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID olz013

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier F6839-205542 OLZ-0-43103

Compléter avec la soumission

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE D - DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DES NOMS

# (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) Veuillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise. 1. Dans le cas d'une personne morale: le nom de chacun des membres du conseil d'administration 2. Dans le cas d'une entreprise individuelle ou d'un particulier faisant affaires sous le nom d'une entreprise: le nom de l'unique propriétaire ou particulier 3. Dans le cas d'une coentreprise: le nom de tous les membres actuels de la coentreprise 4. Dans le cas d'un particulier, le nom complet de la personne